

Il y a une chose qui m'a particulièrement frappé et sur laquelle j'aimerais me renseigner; elle se trouve à la page 3 où vous définissez la pauvreté «comme l'insuffisance de ressources pour assurer le strict minimum» et parmi les ressources insuffisantes vous énumérez au paragraphe c) «manque d'initiative».

Ensuite vous dites au paragraphe suivant qu'il y a de nombreux programmes, «mais que les mécanismes ne créent pas toujours des encouragements aptes à stimuler l'initiative personnelle, afin les gens profitent des occasions de formation». Vous dites ensuite dans vos recommandations:

Les programmes d'assistance personnelle doivent respecter l'individu et fournir des encouragements positifs aux individus pour l'amélioration de leur état.

Pouvez-vous être plus précis? En général, comment ferez-vous au juste pour assurer ces stimulants? Que seront-ils? Ils n'existent pas présentement. Les gens désirent aider leurs familles.

**M. McNamara:** C'est tout à fait vrai. Un exemple précis, je pense, serait celui du gagne-pain d'une famille qui reçoit des prestations de bien-être. Advenant que cette personne touche à l'occasion un certain revenu, soit en pelletant de la neige en hiver durant une journée, soit de quelque autre façon, on aura tendance à diminuer ses prestations. Nous soutenons que c'est carrément une attitude négative. Autrement dit, on lui dit effectivement, mais non directement, qu'il ne doit pas travailler.

**Le sénateur Fergusson:** C'est un encouragement au chômage.

**M. McNamara:** Oui, certes. On lui dit qu'il ne doit pas travailler. C'est un non sous-entendu qu'il doit observer s'il désire recevoir des prestations de bien-être. A notre avis, c'est négatif. Nous serions plus en faveur d'un programme d'assistance qui reviendrait à dire: «Si vous pouvez gagner \$10, nous ajouterons ce montant à vos prestations.»

Je me rends compte qu'il s'agit là d'une simplification exagérée; la solution n'est pas aussi simple, mais le problème en requiert une du genre. Nous n'avons effectué aucune étude du problème et il est évident que nous n'avons pas compétence pour présenter un programme en ce sens, mais c'est quelque chose du genre que nous entendons par un incitant mental positif.

En fait, la personne qui a de bonnes raisons de vouloir s'aider peut le faire, tout comme celle qui reçoit déjà le montant de son salaire et qui, par un travail occasionnel, cherche à améliorer son sort. Il nous semble que, dans la situation actuelle, toute personne qui reçoit des prestations de bien-être est prise comme

dans un piège; à moins qu'elle ne touche un gros salaire qui lui permette d'en sortir, l'effort n'en vaut pas la peine. Pourquoi s'en préoccuperait-elle?

**Le sénateur Fergusson:** S'il peut gagner de quoi vivre, l'encouragerez-vous en lui donnant une prime?

**M. McNamara:** Oui, sans dépasser certaines limites raisonnables. Nous jugeons que l'on pourrait appliquer ce principe.

**Le sénateur Fergusson:** J'aimerais poser une dernière question. A la page 3, article 3.5, vous dites:

La participation de l'État dans les soins et la rééducation des handicapés physiques et mentaux semble avoir été jusqu'ici nettement insuffisante.

Jugez-vous que cela s'applique uniquement au Nouveau-Brunswick ou à l'ensemble du Canada?

**M. McNamara:** Je ne suis probablement pas qualifié pour émettre des opinions au sujet de l'ensemble du Canada. Autant que je sache, quelques provinces disposent de ce que l'on pourrait appeler des services de soins et de formation vraiment satisfaisants qui sont financés par le gouvernement pour former les infirmes ou les déficients mentaux.

Il y a des établissements aidés par le gouvernement, mais autant que je sache, ils ne sont pas intégrés au système d'éducation.

**Le sénateur Fergusson:** Je voudrais savoir si votre mémoire équivaut à un exposé général ou s'il s'applique à notre province?

**M. McNamara:** Nous connaissons surtout notre province.

**Le sénateur Inman:** Je porte aussi un vif intérêt à votre mémoire et je constate qu'à la page 2, paragraphe c), vous dites:

En donnant des informations sur le contenu des programmes de formation technique afin d'aider au mieux les futures industries.

A-t-on fait des efforts en ce sens dans la province?

**M. McNamara:** Selon moi, oui. L'Association des ingénieurs professionnels a participé activement à la création de l'association des techniciens et technologues attitrés. Un comité nous a aidé à créer cet organisme et nous avons aussi un Comité d'éducation engagé à cette fin et qui étudie les programmes d'enseignement des écoles de formation, des écoles d'arts et métiers et des écoles techniques.

Il s'agit d'une étude générale. Autant que je sache, on n'a fait aucune démarche auprès de notre association au sujet d'industries particulières situées dans une région précise.